

LA **FORCE** *de l'Âge*

AQDR

Depuis mai 1979

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS
DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES

<http://www.aqdr.org>

Volume 13, numéro 1

mars 2005

2.00\$

L'AQDR : notre phare, la défense collective des droits...
notre force, nos membres!

EUTHANASIE

SUICIDE ASSISTÉ OU MORT ASSISTÉE.

LE VIEILLISSEMENT ET
L'ACTUALISATION DE SOI



*Les aînés ont-ils
du pouvoir ?*

INSTAURATION D'UN COMITÉ DE RÉSIDENT(E)S
DANS UNE RÉSIDENCE PRIVÉE AVEC SERVICES

*CRÉDIT D'IMPÔT POUR LE
MAINTIEN À DOMICILE*

Éditorial

Par Louise Dionne



Même, si nous avons réussi à remettre *La Force de l'Âge* sur ses rails, je ne me leurre pas, nous n'avons pas encore toutes les conditions requises pour relever vraiment le défi. En effet, il manque votre participation. Je suis des plus étonnée devant le temps que vous prenez à me répondre. J'exclus les sections suivantes : Roberval, Laval, Jonquière, ST-Félicien, Lévis-Rive-Sud, Sherbrooke, Chersey, Des Chenaux, Alma, Brandon, Memphrémagog. Je remercie ces sections et je souhaite que les autres me répondent sans tarder. **Sans la participation de toutes les sections**, il n'y aura pas de vraie revue pour nous représenter à la grandeur du Québec. Nous avons besoin de vos écrits pour nous transmettre votre réalité, vos réussites, en un mot votre expérience. On vous demande votre participation, faites le au nom de la solidarité avec les autres membres. L'Association nous nous la partageons en tant que membres actifs, nous nous devons de participer ensemble à la réalisation de notre revue. Je réitère ma demande.

“ Une résolution qui indique le responsable des communications de votre section ainsi que les membres qui désirent écrire des articles. ”

Trêve de discussions, nous avons aussi de belles réalisations. Mme Pierrette Guitard nous a remis, au dernier comité du Com-Com un magnifique document intitulé *Petit guide des communications*. Après un échange des plus fructueux, il s'avère que ce document

servira à tous les responsables des communications dans les sections. Il sera une mine de renseignements qui feront connaître la vision des communications dans les sections de l'AQDR.

Autre point, on me demande de rédiger un code d'éthique pour l'association. Pour moi, un code d'éthique est un ensemble de règles qui expriment les valeurs sous-jacentes à toutes les interventions sociales collectives de notre Association. Veuillez s.v.p. m'indiquer si dans votre section vous avez déjà rédigé un tel code. Je pense créer un comité de quatre ou cinq membres et je vous demande de communiquer avec moi le plus rapidement possible si vous êtes intéressé à y participer. Je vous laisse sur cette belle phrase:

Dans le cadre de cette réflexion sur la dimension éthique de l'intervention sociale collective, le concept de valeur est d'une importance capitale, car il permettra de mieux évaluer ce qui peut nous unir, ce qui fonde la qualité des rapports entre les membres d'un organisme et détermine la base à partir de laquelle nous pouvons forger des alliances entre les groupes actifs dans des champs d'activités différents”

Texte pris dans un livre écrit par Henri Lamoureux, *“L'intervention sociale collective, une éthique de la solidarité”*.

LA FORCE de l'Âge

La Force de l'Âge est une publication de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées

AQDR

Volume 13, numéro 1

Mars 2005

Editeur

L'AQDR provinciale dont le président est Henri Salembier
Courriel : aqdr@qc.aira.com

Correction et révision

Jean Sirois
Gilbert Blachon
Laurent Guay

L'équipe se réserve le droit d'abrégier (sans modifier le sens) ou de réécrire les textes jugés trop longs.

Comité de La Force de l'Âge

Jean-Guy Racine, responsable
Henri Salembier, président
Claude Major, directeur général
Louise Dionne, secrétaire
Michel Roy
Ronald St-Jean
Nicole Schmitt

Publicité

Henri Salembier
Jean-Guy Racine

Conception graphique

Jean-Guy Racine

Tirage : 10,000 exemplaires

La Force de l'Âge rejoint tous les membres de l'AQDR, les députés de l'Assemblée nationale, de la Chambre des Communes, les élus et fonctionnaires des grandes villes ainsi que les responsables d'organismes québécois et canadiens voués à la défense et à la promotion des droits culturels, économiques et sociaux des personnes de plus de 50 ans et de tous les autres groupes et mouvements qui ont des revendications justes et raisonnables.

Directeur de l'édition

Jean-Guy Racine

Abonnement: 2.00\$ l'exemplaire

La Force de l'Âge est publiée 4 fois par année.

Rédacteur en chef

Claude Major

La reproduction partielle ou totale des textes est permise à la condition d'en mentionner la source. La forme masculine est utilisée dans le but d'en alléger la forme.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque du Canada



Afin de construire un Québec pour tous les âges



Message de la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Lors du récent remaniement du Conseil des ministres, j'ai eu l'honneur de me voir confier la fonction de ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. J'en suis d'autant plus honorée qu'il s'agit là, à mon sens, d'un ministère voué à une tâche des plus nobles : assurer le mieux-être des personnes, toutes catégories et générations confondues : hommes, femmes, enfants, jeunes adultes, aînés.

Une des neuf priorités du gouvernement : les aînés

Notre gouvernement considère que la question des aînés est d'une importance primordiale pour la société d'aujourd'hui. La création du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine témoigne notamment de cette préoccupation. C'est en effet la toute première fois, dans l'histoire du Québec, que le nom d'un ministère fait référence aux aînés.

Une équipe de travail, créée par notre gouvernement en janvier dernier, tient depuis le 26 février dernier et jusqu'au 7 mai prochain une importante consultation publique sur les moyens de permettre aux aînés de participer pleinement au développement de notre société. J'ai confié à cette équipe de travail le mandat de consulter la population et les organismes de toutes les régions du Québec sur cette question. Les trois thèmes abordés sont les suivants : le vieillissement et la poursuite de l'activité personnelle et citoyenne, les formes que peut prendre la participation des aînés, les obstacles à la participation des aînés et les solutions pour les surmonter.

À la fin de cette consultation publique me seront proposées des pistes de solution qui pourraient nous permettre de valoriser les capacités et les expériences des aînés ainsi que d'améliorer la perception que nous avons de leur participation et de leurs contributions. En juin 2005, à la lumière des commentaires recueillis lors des rencontres en région et des recommandations de l'équipe de travail, je rendrai public un plan d'action gouvernemental couvrant la période 2005-2008, qui suggérera les mesures à mettre en place pour atteindre ces objectifs.

Une consultation en ligne

Pour connaître les détails de la tournée, vous pouvez visiter le site www.consultation-aines.gouv.qc.ca. Toute la documentation utile en vue de la consultation y est disponible. Il vous est également possible de prendre part à la consultation en ligne.

Je vous invite donc à vous tenir informés à propos de cette consultation et à y participer en grand nombre.

La ministre,

Carole Thériault

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LE MAINTIEN À DOMICILE D'UNE PERSONNE ÂGÉE

Saviez-vous?

-Que 80% des personnes y ayant droit ont demandé le crédit d'impôt de 23% pour les personnes âgées de 70 ans et plus en 2003, demeurant dans une résidence privée ou un CHSLD privé, soit environ 56 000 personnes sur 70 000?

-Que cette mesure gouvernementale met du temps à être connue comme l'attestent les résultats suivants depuis son instauration en 2000?

2000: 9 280 personnes âgées ont reçu 2 453 848\$ pour une moyenne de 264\$

2001: 35 708 personnes âgées ont reçu 24 624 879\$, soit une moyenne de 690\$

2002: 53 910 personnes âgées ont reçu 44 902 391\$, soit une moyenne de 835\$

2003: 70 625 personnes âgées ont reçu 61 315 441\$, soit une moyenne de 868\$

2004: (de janvier à juillet) 76 214 personnes âgées ont reçu 43 809 881\$ soit 575\$ ch.

-Qu'à ce rythme, l'année 2004 aura vraisemblablement rapporté aux 70 ans et + au-delà de 85 millions\$?

-Que grâce à la dénonciation qu'en a faite l'AQDR en juin dernier et aux démarches que nous avons entreprises auprès des ministères concernés, le ministre Couillard a annoncé il y a quelques semaines qu'il avait été saisi de la question et qu'il prendrait des mesures pour corriger la situation.?

Maurice Boucher

La complexité et les injustices de la cotisation à l'assurance médicament

Depuis quelques années, la déclaration de revenus des contribuables a été alourdie par une inscription supplémentaire sur la cotisation à l'assurance médicaments. Cette protection demeure une bonne mesure pour plusieurs personnes. Cependant, l'inscription à la déclaration de revenus pose problème. En effet, le calcul est très complexe, nous pourrions même dire aberrant. Il se retrouve sur les deux pages de l'annexe K. Peu de personnes se rendent compte de la complexité du calcul, car la très grande majorité des contribuables font appel à des comptables pour préparer leur déclaration de revenu. Il n'en demeure pas moins que le calcul est fastidieux. Mais il y a plus. Le résultat de la cotisation annuelle nous démontre ce qui pourrait s'apparenter à des injustices flagrantes.

Quelques situations particulières:

- 1- Une personne vivant seule et gagnant moins de 20 000\$ est cotisée proportionnellement à ses revenus.
- 2- Une personne vivant seule et gagnant moins de 12 240\$ n'a rien à payer.
- 3- Une personne vivant seule et gagnant 21 000\$ paye le même montant que le millionnaire.
- 4- Deux personnes gagnant chacune 18 000\$ payent le maximum de 494\$ si elles vivent ensemble.
- 5- Les couples gagnant entre 10 000\$ et 20 000\$ sont pénalisés avec des revenus plutôt semblables.
- 6- Chacune des personnes d'un couple, gagnant l'une 10 000\$ et l'autre 25 000\$, paye le maximum.
- 7- Les personnes vivant en couple et totalisant 35 000\$ de revenus doivent payer chacune le maximum.
- 8- Une personne gagnant 2 000\$ paye le maximum si elle vit en couple avec une autre gagnant 33 000\$.
- 9- Les retraités de 65 ans sont particulièrement visés par ce système auquel ils sont contraints pour la plupart.

Exigeons les changements qui s'imposent à cette cotisation sans bon sens

**Michel Roy
Centre-de-la-Mauricie**

Mot du président

Henri Salembier



Nous voici déjà rendus au mois de mars, le temps file et nous avons toujours autant de travail. Cette année, nous allons déposer plusieurs mémoires, présenter des projets, travailler sur différents dossiers comme les comités de résidents, le financement des sections, l'intergénérationnel, en plus des dossiers qui suivent leur cours.

Le 22 février, nous avons déposé un mémoire sur le projet de Loi 83 devant la Commission des Affaires sociales. Nous y avons insisté sur plusieurs points qui nous préoccupent beaucoup:

- la prolifération au Québec de résidences privées depuis une décade,
- la concentration de ces résidences à but lucratif dans de grands consortiums,
- le fait que près de 50% des résidences de neuf places et moins, opèrent sans permis,
- la croissance rapide de la clientèle de ces établissements,
- les nombreux cas d'abus et d'exploitation observés dans ces résidences,
- l'absence de réglementation par l'État.

Il faut également combattre les préjugés à l'égard des aînés. Qui n'a pas déjà entendu des remarques désobligeantes comme celles-ci? "Les personnes âgées coûtent cher en frais de santé; elles n'ont pas besoin des grosses pensions qu'on leur verse; il n'est pas nécessaire de les consulter même quand les dossiers les concernent; elles sont un danger public quand elles sont au volant". Autant de préjugés qu'il faut déraciner.

Je fais partie d'un comité intersectoriel qui a été mis sur pied en vue d'une consultation publique auprès des aînés. Au cours de l'année 2004, le gouvernement du Québec a mené auprès de la population une vaste consultation qui a culminé avec le Forum des générations. Ce forum réunissait le Premier ministre, les ministres et également soixante-huit leaders nationaux, dont je faisais partie. Il en est ressorti neuf priorités dont l'une est la consultation auprès des aînés sur leur pleine participation au développement de la société. Un rapport doit être remis à la ministre de la Famille, des Aînés, madame Carole Thériault, à la mi-mai, pour être présenté au gouvernement au mois de juin.

Pour terminer, je suis très heureux que nous ayons pu remettre sur pied "*La Force de l'Âge*" grâce à une équipe dynamique. Il nous faut maintenant trouver un financement adéquat et durable.

Les aînés ont-ils du pouvoir

Marthe Vaillancourt

J'ai eu le plaisir d'assister à la première conférence internationale sur le vieillissement dans les sociétés francophones. Je me suis intéressée à un atelier intitulé: " Les Aînés ont-ils du pouvoir ? "

Le pouvoir des aînés s'exerce de façon différente dans chacun des pays francophones. Dans la société québécoise, il appartient aux aînés de prendre le pouvoir qui leur revient, celui par exemple de défendre leurs dossiers devant les commissions parlementaires afin d'exercer une influence sur les politiques et les programmes proposés par leurs gouvernements. Les aînés ont un pouvoir économique qui leur est rarement reconnu. On les considère plutôt comme un poids social oubliant qu'ils paient taxes et impôts comme tout autre citoyen.

Le peu d'intérêt de la part des grands médias nationaux à leur sujet n'aide guère les aînés dans la défense de leurs droits. J'en donnerai comme exemple le Parlement des Sages organisé par l'AQDR chaque mois de septembre depuis 5 ans. Quand on ne rapporte pas les activités des aînés et qu'on les ignore dans les médias, leur pouvoir risque d'être plus virtuel que réel.

Malgré leur plus grande longévité, les femmes voient leur influence encore plus limitée. L'idée qu'on se fait de la retraite est un facteur important dans la perte de pouvoir des aînés, comme si la retraite signifiait absence de participation à notre devenir collectif. Toutefois, la défense des régimes de retraite a amené les associations d'aînés à collaborer et à faire front commun pour participer davantage à la gestion de leurs caisses de retraite.

(suite en page 10)

INSTAURATION D'UN COMITÉ DE RÉSIDENT(E)S DANS UNE RÉSIDENCE PRIVÉE AVEC SERVICES

Le rôle de Charles

Charles est âgé de 79 ans. Il vit dans une résidence privée avec services pour personnes âgées. Il y a aménagé depuis déjà 9 ans avec son épouse. Il connaît donc assez bien chacune des personnes qui y habitent sauf les dernières arrivées qu'il ne tardera pas à connaître.

Il est l'ami et le confident de tous, il s'implique dans l'organisation des loisirs et n'hésite pas à rendre service à qui que ce soit qui peut avoir besoin d'aide ou de conseil. Ancien fonctionnaire du ministère du Revenu du Québec, Charles veut bien partager une certaine expertise en matière de revenus, de pensions, de droits des personnes âgées, en particulier, au sujet de la récente mesure accordant un crédit d'impôt aux personnes âgées de 70 ans et plus sur le coût des services qu'elles paient.

Un jour, il participe à une réunion convoquée par l'AQDR de sa région pour les personnes âgées habitant des résidences privées avec services. Il y est question des baux de location pour les personnes vivant en résidence, de leurs droits, du crédit d'impôt pour le maintien à domicile d'une personne âgée etc.. Charles en profite pour soulever certains problèmes que vivent les résident(e)s de la maison où il habite avec 140 autres personnes âgées, particulièrement ceux relatifs à l'administration du crédit d'impôt pour le maintien à domicile d'une personne âgée.

Le président de cette section de l'AQDR expose aux participants l'intention de son organisme de travailler à l'instauration de comités de résident(e)s dans les résidences privées. Il s'agit de permettre à ces personnes de prendre conscience de leur propre pouvoir (empowerment), et de participer à la définition de leurs besoins. Il s'agit aussi d'exprimer leurs préoccupations, de contribuer à la détermination de leur qualité de vie, et de faire en sorte d'exercer une influence pour rendre ce "milieu de

vie" le plus agréable possible.

Les orientations et la politique de l'AQDR à l'endroit des personnes vivant en résidences privées concordent parfaitement avec les idées de Charles. Dès le lendemain, il se met au travail et au cours des deux semaines qui suivent cette réunion, il réussit à amener la grande majorité de ses compagnons et compagnes de la résidence à adhérer à l'AQDR.

En outre, Charles s'occupe de mettre sur pied un comité de résident(e)s et il avise la direction qui voit la chose d'un bon œil. Il s'attaque à la solution d'un certain nombre de problèmes : erreurs dans la perception des loyers, perception avant terme des loyers, imposition de frais prohibitifs pour l'administration du crédit d'impôt, etc.

La tâche de Charles n'est pas facile. Comme il propose aux résident(e)s des moyens de réagir aux problèmes qu'ils subissent, il se voit rabroué par la direction de la maison, on lui adresse une mise en demeure pour qu'il cesse d'inciter les autres locataires à réagir aux décisions de la direction. Mais l'ensemble des résident(e)s l'appuient et lui font confiance, ce dont la direction se rend vite compte.

Dans les jours qui suivent, c'est l'AQDR qui intervient par l'entremise de son président de section pour suggérer une rencontre entre la direction et le comité de résidents dans le but de rétablir la paix et un climat plus propice à la discussion.

C'est un succès. Les parties en repartent satisfaites et avec l'intention bien nette et clairement exprimée de collaborer au mieux-être de tous.

Ceux-ci ont pleinement confiance en leur comité pour se faire leur porte-parole auprès de la direction pour toute question les concernant en termes de services, de soins, etc.. et surtout pour entretenir un dialogue avec la direction dans un climat de collaboration et sans confrontation. Une formule gagnant-gagnant qui vise finalement à faire de la résidence un milieu de vie agréable pour tous.

Lors d'une soirée marquant le début des activités sociales de l'année, Charles a invité le président de la section de l'AQDR à venir rencontrer ses compagnons et compagnes. Le président de l'AQDR a été chaleureusement accueilli. Il a alors pu constater que, en adhérant à l'AQDR et en se donnant un comité de résident(e)s, ces gens avaient développé un vif sentiment d'appartenance qui les sécurisait et sur lequel leur nouveau comité pouvait s'appuyer pour la protection et la défense de leurs droits.

Cette démarche de Charles, en plus de démontrer la valeur d'un comité de résident(e)s, tant pour les personnes âgées qui y vivent que pour la direction, constitue un modèle d'approche de la part d'un résident qui décide de s'impliquer auprès de ses compagnons et compagnes en mettant sur pied un comité autonome de résident(e)s doublé d'une appartenance extérieure à un organisme voué à la protection, à la défense et à la promotion de leurs droits.

Octobre 2004

Mission de l'AQDR

La mission première de l'AQDR est la défense des droits des personnes retraitées et préretraitées. Les activités sociopolitiques non partisans constituent les démarches fondamentales de l'Association. Elle a sa propre vision du vieillissement d'où découlent ses prises de position sur tous les sujets qui concernent les personnes de 55 et plus : régimes de pension, revenu, logement, sécurité, violence, âgisme, exclusion sociale, santé, soins à domicile, médication, transport, vie quotidienne, vie sociale.



Vision du vieillissement

L'Association adhère à une vision dynamique du vieillissement qui reconnaît que les aîné(e)s vivent pleinement leur existence avec la capacité de maîtriser leur vie suivant leurs propres choix. En croissance continue, les aîné(e)s restent ouverts aux changements, capables d'évolution et d'engagement dans le monde actuel, dans leur environnement et dans une société qui doit leur assurer la paix et la sérénité.

La mission de l'Association et la vision du vieillissement telles qu'énoncées, permettront à l'AQDR, d'accompagner ses membres tout au long de cette période de leur vie que sont la préretraite et la retraite.

Il est important de lire sa littérature pour ne pas subir les conseils de ceux qui ne la lisent pas.

Section Gatineau



Ronald St-Jean

**AQDR provinciale
Dossier, euthanasie.**

EUTHANASIE

SUICIDE ASSISTÉ OU MORT ASSISTÉE.

Définition de l'euthanasie: Action d'abrèger sans douleur les souffrances d'une personne incurable en provoquant sa mort. Même si l'euthanasie est réclamée par le patient lui-même et qu'il souffre d'une maladie incurable, la loi, dans la plupart des pays occidentaux, l'interdit. Cet état de chose est souvent remis en question.

"L'euthanasie *passive* consiste à cesser le traitement d'un malade atteint d'une maladie incurable en phase terminale". (Encyclopédie médicale de famille, Sélection Reader's Digest). Voir le rapport de AQDR du 15 oct, 2004, dossier médicaments.

" Les patients veulent arrêter de souffrir"

" Afin de soulager la souffrance des patients en phase terminale, des médecins prescrivent des médicaments, qui à fortes doses, peuvent entraîner la mort". C'est ce qu'a confié l'infirmière pivot de la clinique de sclérose en plaques du Centre hospitalier de Granby, madame Claude Dupuis "

" Il y a un aspect d'euthanasie lorsque l'on soigne quelqu'un qui a le cancer ou qui est aux soins palliatifs. On soulage la douleur mais on écourte parfois la vie en même temps " raconte-t-elle. " Mais le but est de soulager. Pas de tuer le patient ".

"La personne qui exprime le désir de se suicider veut arrêter de souffrir, pas arrêter de vivre", nuance-t-elle. Selon elle, "ce ne sont pas cependant tous les médecins qui parviennent à prescrire un médicament sachant qu'il risque la mort du patient". (Texte de J.P.Pineault, *la Voix de l'Est*, Granby, 30 sept 2004). Voir le rapport de l'AQDR du 15 déc. 2004, dossier médicaments.

L'euthanasie active consiste à administrer des substances qui provoquent la mort. Deux cas d'euthanasie active survenus récemment nous interpellent directement.

Un homme (personne âgée) très malade et incurable annonce son suicide et passe aux actes. (28 janvier 2005).

Un homme d'affaires de 78 ans, monsieur Marcel Tremblay de la région d'Ottawa, annonce publiquement son intention de se donner la mort en présence des membres de sa famille. Par ce geste, il veut mettre un terme à ses souffrances.

Le suicide n'est plus un acte illégal au Canada depuis 1973. Le code criminel interdit d'aider ou d'encourager quelqu'un à poser un tel geste.

Nous avons aussi vu dernièrement le cas du Montréalais Charles Fariala. Sa mère, madame Marielle Houle, fut

accusée en Cour criminelle d'avoir aidé son fils à mettre fin à ses jours en septembre 2004. En peu de temps, deux personnes quittent ce bas monde d'une façon qui va à l'encontre de nos mœurs et de notre morale collective. Combien d'actes semblables restent méconnus?

Au Canada, le suicide n'est plus un acte illégal depuis 1973. Le code criminel interdit cependant d'aider ou d'encourager quelqu'un à poser un tel geste.

Depuis janvier 2005, le problème est devenu une affaire politique. Plusieurs intervenants de toutes les régions craignent un dangereux dérapage vers une banalisation du suicide assisté, ce qui nous ramène directement au problème de l'euthanasie pure et dure. Certains sont d'accord avec pareille geste et d'autres non.

L'AQDR s'intéresse au problème de l'euthanasie par le suicide assisté. Devant la possibilité que de tels gestes puissent se répéter de plus en plus souvent, nous devons comme association de défense de droits, nous pencher sur ce problème et prendre conscience du sérieux de cette responsabilité. Les spécialistes de toutes sortes, les professionnels en bioéthique (discipline qui étudie les problèmes moraux soulevés par la recherche biologique, médicale ou génétique), les avocats ou les notaires, les médecins et la famille devront agir de façon à empêcher les abus de survenir. Il faut jeter un regard sur la loi québécoise avant d'accorder le droit à l'euthanasie... le Québec étant régi par son Code civil et non par la Common Law.

RÉGIONS ET SECTIONS;

L'AQDR provinciale demande à tous les président(e)s régionaux ainsi qu'aux président(e)s de toutes les sections de l'AQDR de s'y attarder et de s'interroger sérieusement sur l'euthanasie ou le suicide assisté.

"QUELS SONT VÉRITABLEMENT NOS DROITS." N'oublions pas. Certains de nos aîné(e)s atteints d'une maladie incurable et sans retour demanderont l'appui de leur famille pour quitter ce monde en toute sérénité.

N.B. Il faut s'en tenir uniquement au cas du suicide assisté relié directement à une maladie incurable, certains types de cancer, par exemple. Les problèmes de dépression, d'alcool, de drogue, de dette de jeu, de problèmes familiaux ou autres, n'entrent pas dans la même catégorie qu'une maladie incurable et en phase terminale. Là, il y a encore des portes de sortie.

Nous attendons vos réactions et vos commentaires sur ce sujet.

Commentaires sur cette revue

Courriel: aqdr@qc.aira.com

Courrier: **AQDR provinciale**

1931, rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Qc) H3H 1E3

Téléphone: (514) 935-1551

Télécopieur: (514) 937-7371

Directeur Général

Claude Major



L'AQDR : notre phare, la défense collective des droits... notre force, nos membres!

Je souhaiterais partager avec vous un certain nombre de réflexions concernant la mission prioritaire de notre Association, la défense collective des droits des personnes de cinquante ans et plus, retraitées et préretraitées.

En mai 1979, des personnes, qui n'étaient ni juges, ni avocats, ni politiciens, ni travailleurs à un titre quelconque dans un tribunal municipal, provincial ou fédéral, ont décidé de créer un organisme qui se consacrerait à la défense collective des droits des personnes âgées.

Était-ce une utopie? Peut-être, un peu... Mais ces personnes étaient surtout des visionnaires pour prévoir qu'au cours des années le rôle et la pertinence de l'Association ne feraient que s'accroître.

C'est ainsi que l'AQDR permet encore aujourd'hui de faire ressortir, avec plus d'acuité que jamais, la nécessité de nous regrouper pour mieux défendre nos droits et soutenir nos revendications, en nous appuyant sur des valeurs fondamentales :

- l'importance du soutien mutuel et de l'interdépendance;
- l'équilibre à maintenir entre la responsabilité collective et la responsabilité individuelle ;
- l'édification d'un milieu de vie plus humain, plus équitable;
- le partage de la richesse et la fin des inégalités sociales;
- une critique constructive et non partisane des politiques sociales économiques et fiscales de nos gouvernements.

Tout cela pour contrer les abus et la violence, la fraude, l'âgisme, la pauvreté, le harcèlement et améliorer les conditions d'hébergement, de logement, de soutien et de maintien à domicile, etc. Sans vous, sans votre vigilance de tous les instants, sans votre support fidèle, l'AQDR n'aura qu'une portée limitée. Je serai très heureux de recevoir vos commentaires et c'est avec plaisir que j'y répondrai, si vous le souhaitez.

LE VIEILLISSEMENT ET L'ACTUALISATION DE SOI

"L'actualisation de soi, c'est la capacité de chacun de développer son potentiel psychologique et de l'exercer dans les diverses situations de la vie." (Abraham Maslow et Carl Rogers, psychologues américains)

Plutôt que de marquer un déclin, le troisième âge est un temps de croissance, de dynamisme et d'intégration des possibilités de la personne. Considérer cette étape de la vie comme une phase de dégénérescence est une fausse perception à classer au rayon des mythes avec le préjugé voulant que la personne âgée soit incapable d'apprendre et reste toute tournée vers le passé, solitaire et indépendante.

Selon le chercheur Gilbert Leclerc qui, en 1991, était le directeur du programme d'enseignement et de recherche en gérontologie de l'Université de Sherbrooke, les principaux traits des personnes âgées qui s'actualisent bien sont: **"Vivre magnifiquement bien le temps de grande liberté que donne la retraite et faire montre de créativité dans la manière d'organiser le temps libre."**

Ces personnes regardent le passé sans aigreur et avec une grande satisfaction devant ce qu'elles ont accompli.

Leur attitude face à l'avenir est positive. Elles ne condamnent pas les valeurs différentes de la société et ne craignent pas la mort. En général, elles sont très actives au plan physique, intellectuel et social.

Bref, vieillir n'est pas nécessairement synonyme de dégénérescence. M. Leclerc croit que les personnes âgées peuvent se maintenir alertes à tous points de vue jusqu'à ce que leur infrastructure se mette à décliner. Cette cassure peut se produire entre 75 et 85 ans et entraîner une détérioration psychologique.

Le troisième âge, renchérit M. Leclerc, fournit aux personnes âgées l'occasion de remplir le rôle qu'aucun autre groupe d'âge ne peut exercer à leur place. "Ce rôle consiste à rappeler au monde que les valeurs de l'être priment sur celles de l'avoir, que le développement global de la personne est plus important que le développement professionnel, et que la collaboration, le partage et l'amitié l'emportent sur le rendement, l'efficacité et la compétition".

Maurice Boucher

Mot-mystère**Thème : AQDR****Nombre de lettres : 7**

C	T	N	E	D	I	S	E	R	P	E	C	I	V	P
O	N	C	O	N	F	E	R	E	N	C	I	E	R	R
N	A	O	S	E	C	I	R	T	C	E	R	I	D	E
C	P	S	I	N	E	R	M	E	R	N	A	A	P	R
E	R	R	S	T	O	S	E	E	U	T	M	Q	E	E
R	E	U	S	O	A	I	I	T	E	N	E	D	R	T
T	S	E	E	E	C	R	T	O	R	F	I	R	S	R
A	I	T	C	E	O	I	T	A	C	A	A	O	O	A
T	D	C	R	S	N	Y	A	S	M	E	I	C	N	I
I	E	E	E	N	S	D	B	T	I	R	B	T	N	T
O	N	R	T	E	E	O	R	N	I	N	O	E	E	E
N	T	I	A	F	I	M	I	O	A	O	I	F	U	S
A	E	D	I	E	L	B	R	N	I	R	N	M	N	Q
M	E	S	R	D	A	I	N	E	S	T	G	E	D	I
I	S	S	E	T	I	V	I	T	C	A	S	E	G	A

Activités
Administration
Âge
Aînés
Ame
Ami
AQDR
Association

Granby
Information
Personne
Préretraités
Présidente
Québécoise

Café
Cent
Concertation
Conférencier
Conseil
Défense
Défis
Directeurs
Directrices
Droits

Retraités
Réunion
Secrétaire
Sens
Soins
Trésorière
Vice-président

Les aînés ont-ils du pouvoir**(suite de la page 5)**

Au fur et à mesure que les aînés prendront conscience de leur manque de représentation, ils voudront recourir à différents moyens pour faire valoir leurs droits, Deux obstacles interviennent cependant :

1. la réalité du 4^{ième} âge qui conduit à une perte d'énergie;
2. le fait que ce soit plus facile de regrouper les aînés pour organiser des activités culturelles et sportives.

En définitive, les aînés ont le pouvoir qu'ils veulent bien se donner et leur pouvoir politique est assumé par des personnes responsables et engagées. Ces aînés ont un leadership qui profite aussi à toute la société. L'expérience du pouvoir repose fondamentalement sur le niveau d'information que chacun possède et sur ses possibilités personnelles de les utiliser non seulement pour lui-même mais davantage pour ses concitoyens.

La plus grande difficulté réside dans le manque de motivation chez nombre d'aînés.

À l'étape de la retraite, plusieurs considèrent que la fin de leur carrière signifie un désengagement total, s'en remettant même à leurs confrères pour la défense de leurs intérêts.

Une société qui verrait tous ses aînés engagés dans l'AQDR pour la défense de leurs droits, c'est une société qui n'existera jamais, mais il est permis de rêver. Nous avons tellement de sujets de discussion, tellement de questions qui nous interpellent : le Bien Vieillir et ses difficultés, le suicide assisté auquel il faut réfléchir, les soins aux résidents des maisons d'hébergement, la violence, l'âgisme, l'exploitation financière, le télémarketing, la sollicitation téléphonique, la sécurité urbaine, le maintien à domicile et combien d'autres questions, en cette année 2005.



Marthe Vaillancourt, C.Q.

**Vice-présidente au développement
Jonquière**

Conférence de M. Paul Gérin-Lajoie

Au cours de l'été, j'ai eu l'occasion d'assister à une conférence de M. Paul Gérin-Lajoie et j'en suis demeurée complètement bouleversée. Invité à partager ses réflexions sur sa vie du troisième âge, l'ex-ministre âgé de 84 ans est toujours animé du désir de contribuer à l'éducation et à la formation du plus grand nombre d'enfants possible aux quatre coins du monde. Il y consacre l'énergie, la santé et le temps dont il dispose.

D'où lui vient cette véritable passion, ce désir effréné de changer les choses, cette frustration face à l'inertie des êtres humains? En réponse, il parle d'élan spontané, d'instinct d'humanisme qui vise le bien-être et l'épanouissement de ses semblables.

De passage au Sénégal en 1986 et circulant à pied, M. Gérin-Lajoie aperçoit des dizaines, voire des centaines d'enfants d'âge scolaire qui traînent dans les rues. Il n'y a pas de place pour eux dans les écoles. Pas de place à l'école veut dire pas de salle de classe, pas d'enseignant, pas de matériel scolaire. En somme, rien. En visitant les quelques écoles en fonction, il constate qu'une même classe reçoit parfois chaque jour de 100 à 200 élèves.

Le choc est instantané, Il crée la Fondation Paul Gérin-Lajoie pour relever le défi de l'éducation pour des centaines de milliers d'enfants, un peu partout dans le monde. Les Éducateurs sans frontières canadiens, aident les populations locales à prendre leurs écoles en main, à organiser le perfectionnement des maîtres. Parfois, les mères analphabètes de ces écoliers fréquentent les cours dans des locaux de fortune, souvent le soir à la lueur de quelques bougies.

En s'interrogeant sur ses motivations, Paul Gérin-Lajoie constate qu'il en est venu à aimer ces enfants, à vouloir les aider à sortir de la misère et de l'analphabétisme, à acquérir la dignité d'êtres humains de plein droit et occupant leur place dans une société en mutation. " Face à la jeunesse qui nous suit, nous pouvons, par nos exemples et nos paroles, la convaincre que, malgré toutes les raisons de pessimisme qui pèsent sur nous, l'humanité a la capacité de changer les choses. " Et il enchaîne avec le poète antillais Aimé Césaire : " Il faut fonder plus qu'un monde nouveau, il faut fonder une nouvelle espérance jumelée à la conviction que chacun a un rôle à jouer dans l'action, si minime soit-il. "

C'est sur cette conclusion que M. Gérin-Lajoie termina son long exposé. Il nous a donné toute une leçon d'optimisme, ce jour-là: 84 ans et être encore actif, parcourir le monde pour les enfants, recueillir de l'argent pour sa Fondation, prononcer des conférences et nous faire partager sa foi en la capacité des aînés de participer à des projets de société. Grâce à lui, nous nous percevons tous comme utiles personnellement et socialement intégrés dans " Une société pour tous les âges ".

Nouvelles des sections

**Dès la prochaine parution, cette rubrique permettra
aux sections de célébrer leurs réussites**

Faites parvenir au secrétariat provincial un texte de 1/2 page relié à la défense des droits et décrivant votre réalisation. Nous l'inclurons dans une prochaine parution.

Comment savoir si on prend de l'âge?

- Tout fait mal et ce qui ne fait pas mal ne fonctionne pas.
- Nos enfants commencent à prendre de l'âge.
- Notre calepin de numéros de téléphone contient surtout des noms de médecins.
- On s'abonne à un centre de santé, mais on n'y va pas.
- Le bruit d'un robinet qui fuit nous donne envie d'uriner.
- On connaît les réponses, mais personne ne nous les demande !
- On éteint la lumière pour économiser l'énergie et non pour exercer des activités sous les draps.
- On aime bien les chaises berçantes, mais on n'a pas assez d'énergie pour se bercer.
- Composer le numéro d'un interurbain nous fatigue.
- On mord dans un steak... et nos dents y restent.
- La petite vieille qu'on aide à traverser la rue est son épouse.
- Notre régulateur cardiaque déclenche l'ouverture de la porte du garage lorsqu'on voit une belle femme.
- Ce n'est que le lendemain que ce dont on aurait dû se souvenir la veille nous revient à la mémoire.
- Il n'y a plus de place pour notre rasoir dans la pharmacie.
- On n'a pas pu lire cela sans nos verres.



Nouvelle **édition**

Publié aussi en **anglais**
 sous le titre de :
Québec City:
A visual testimony

Ce beau livre est un agréable compagnon de promenades le long de quatre itinéraires. Laissez-vous charmer par le Québec d'hier, séduire par le Québec d'aujourd'hui et envoûter par les évidents contrastes entre les deux. Laissez les images témoigner et vous inviter à vivre la différence.

Textes de Jean Provencher - Photos de Jocelyn Paquet
 Collection La bibliothèque de la capitale nationale
 152 pages de découvertes
 Couverture rigide

34,95\$

Chez votre libraire



Réponse du mot-mystère : sərɒmər

Pour recevoir *La Force de l'Âge* par courriel, assurez-vous de transmettre votre adresse courriel à votre section pour qu'elle soit incluse dans la banque de données.